

LES « SOUVENIRS DE L'ITALIE » DU COMTE FRANÇOIS DE MERCY-ARGENTEAU

Il y a peu, la Bibliothèque Albertine de Belgique fit l'acquisition d'un manuscrit inédit : « Les Souvenirs de l'Italie » du comte François de Mercy-Argenteau (1).

QUI SONT LES MERCY-ARGENTEAU ?

La riche famille d'Argenteau avait vu son nom allié à celui de la famille de Mercy, originaire des environs de Longwy, en Lorraine. Cette alliance ne fit qu'accroître leur fortune. Le personnage le plus fameux de cette maison fut sans nul doute le diplomate Florimond de Mercy-Argenteau, l'homme de confiance de Marie-Thérèse auprès de la reine Marie-Antoinette (il était l'envoyé d'Autriche à Paris). En 1794, il fut nommé ambassadeur à Londres où il s'éteignit dix jours après son arrivée. Il légua ses biens considérables à son cousin François d'Argenteau, l'auteur des « Souvenirs de l'Italie » (2).

LA CARRIERE DE FRANÇOIS DE MERCY-ARGENTEAU.

Il était né à Liège en 1780. Lors d'un voyage à Vienne où il se rendait pour régler ses affaires — il venait d'hériter une immense fortune — le jeune homme rencontra la comtesse Thérèse de Paar : il l'épousa à Vienne en 1803. Le jeune ménage s'installa au château d'Argenteau, entre Liège et Visé.

(1) C. BRONNE, *Sur un manuscrit inédit - Les Mercy - Argenteau, le Soir*, 28-1-1966. On trouvera de plus amples précisions sur cette illustre famille en consultant l'ouvrage de E. POSWICK, *Histoire de la Seigneurie d'Argenteau*, Bruxelles, 1905. Sur François de Mercy-Argenteau, voir pp. 151-154.

(2) E. POSWICK, *op. cit.*, p. 138, note 2 : « ... Il a laissé en manuscrit quelques souvenirs d'un voyage en Italie vers 1820 (sic), et sur la révolution belge, un mémoire sur les événements politiques de 1813, intitulé : « Ma mission en Bavière », dont Thiers a eu connaissance, enfin des souvenirs historiques sous le titre de « Napoléon et l'Empire ». Ces manuscrits se trouvaient encore, il y a quinze ans, dans la bibliothèque du château d'Argenteau, où nous avons pu les consulter et en copier une faible partie ; nous ne savons ce qu'ils sont devenus depuis lors ».

Th. GOBERT, *Le Comte François de Mercy - Argenteau 1780-1869*, Liège, 1919, p. 40, note 1, fait lui aussi allusion aux « Souvenirs de l'Italie » : « Ce voyage en Italie a aussi fait l'objet d'un mémoire particulier du comte. Les divers mémoires laissés par lui existaient encore à la fin du siècle dernier au château d'Argenteau. Poswick a pu les consulter alors. Lui-même ignore ce qu'ils sont devenus depuis ».

La bibliothèque d'Argenteau a été dispersée. En effet, en 1903, Rose d'Avary, la dernière descendante de cette noble famille (elle mourut en 1925) vendit Argenteau et son contenu : meubles, tableaux, livres. Cette vente explique la disparition des « Souvenirs de l'Italie ».

On trouvera une notice sur le château d'Argenteau dans la plaquette intitulée : *Les châteaux du pays de Liège*, due à E. POUMON, Bruxelles, 1950, pp. 26-27.

Le comte a un frère cadet : l'archevêque de Tyr, nommé nonce en Bavière en 1826 (3).

François de Mercy-Argenteau avait servi sous Napoléon : il fut nommé chambellan en 1805, il devint président du collège de l'Ourthe en 1808 et enfin ministre plénipotentiaire de France à Munich en 1812 (4). Sa carrière s'acheva avec la chute de l'Empire (5).

Après le Congrès de Vienne, quand nos provinces furent annexées à la Hollande, le comte inaugura une deuxième carrière politique sous Guillaume 1^{er} : le voici gouverneur du Brabant méridional et grand chambellan en 1815, conseiller d'Etat en 1818. Le prince d'Orange lui accordait toute sa confiance (6).

En 1830, le comte François de Mercy-Argenteau cessa toute activité politique. Jusqu'à sa mort, survenue en 1869, il se consacra à l'administration de ses biens et à l'étude. Monsieur Carlo Bronne écrit : « Partageant sa vie entre ses châteaux d'Argenteau, d'Ochain et surtout de Vierset, dans le Condroz, il y administrait trois mille hectares de terres, de sorte qu'il pouvait, de Huy, se rendre chez lui, sans quitter ses propriétés. Il voyageait et écrivait beaucoup... (7). »

SON VOYAGE EN ITALIE.

Le comte entreprit ce voyage en automne 1827. Il était accompagné de sa femme et de ses fils : Charles, Alfred, Edmond. Monsieur Morisson, gouverneur des enfants, accompagnait la famille. Le motif du voyage était la santé précaire de la comtesse.

Voici comment dans l'Avant-propos, l'auteur résume ses « courses » en Italie : « ... Nous avons parcouru le nord de l'Italie avant d'arriver à Rome. Venise nous retint plusieurs jours : ... Nous côtoyâmes ensuite les bords de l'Adriatique jusqu'à Ancône ; nous vîmes la belle position de Lorette, et la fameuse cascade de Terni avant de nous rendre à Rome. L'année suivante fut employée à parcourir les bords de la Méditerranée ; il n'est pas un point de cette côte, depuis Gênes jusqu'au pied des montagnes de Calabre, que nous n'ayons visité, après avoir fait un séjour de cinq mois à Naples et dans les environs.

(3) Sur l'archevêque de Tyr, voir : G. de FROIDCOURT, *La vie tumultueuse du comte Charles d'Argenteau - Officier de l'Empire et Archevêque « In partibus » - 1787-1879, le Vieux Liège*, (janvier-mars 1959), pp. 303-345.

(4) Le 19 septembre 1827, le comte, en route pour l'Italie, s'arrête à Munich. Il y retrouve son frère, l'archevêque de Tyr, qu'il n'avait plus revu depuis plusieurs années. Il est reçu par le roi de Bavière, Louis 1^{er}. A cette occasion, l'ancien diplomate fait quelques allusions à sa mission en Bavière.

(5) Le 14 juillet 1829, le comte François de Mercy-Argenteau partit pour l'île d'Elbe où il arriva après dix heures de navigation. Il ne put débarquer à la suite d'une menace d'épidémie. Il fut très déçu. Il eut néanmoins la consolation d'apercevoir, depuis la mer, la retraite de l'Empereur qu'il avait servi jadis. Le comte, alors, se livre à quelques réflexions sur l'exil, à l'île d'Elbe. Quelques mois auparavant, le 19 septembre 1828, alors qu'il se rendait de Bologne à Milan, le comte, méditant sur « ces champs de bataille de tous les âges », évoquait la figure de Napoléon.

(6) Il existe au château d'Argenteau une notice sur sa carrière, écrite de sa main.

(7) C. BRONNE, *op. cit.*, *Le Soir*, 28-1-1966.

» Nous avons passé un second hiver à Rome, et au retour, nous vîmes les principales villes du centre de l'Italie, en séjournant plusieurs mois à Florence et à Livourne. Mes fils firent le tour de la Sicile et allèrent jusqu'à Malte. J'eus le regret de ne pouvoir les accompagner. »

Et le comte de conclure : « ... En remettant en ordre ces feuillets épars dans mon portefeuille, j'éprouve une double jouissance : celle de refaire mon voyage, l'esprit dégagé des alarmes et des sollicitudes qui en diminuèrent souvent le charme, et de pouvoir, dans la retraite où les événements politiques m'ont ramené, détourner ma pensée des malheurs qui accablent mon pays (8) ». Ces lignes datent très exactement du 31 mai 1831 : Léopold 1^{er} sera bientôt roi des Belges (9).

LES « SOUVENIRS DE L'ITALIE » : QUELLE EST LEUR VALEUR ?

A vrai dire, ils sont assez décevants et ne supportent pas la comparaison avec Stendhal dont les « Promenades dans Rome » datent de la même époque. Rien d'original : ce ne sont que des notes très complètes, mais recopiées des guides de voyage de l'époque, citations très longues tirées d'historiens tels que Sismondi, Botta, Daru, Denina... Tout cela est parfois intéressant, souvent ennuyeux. Les « Souvenirs de l'Italie » donnent l'impression d'un devoir d'écolier consciencieux, mais sans génie. Aucun objet d'art, aucun monument n'a échappé à l'attention de notre voyageur érudit, mais en vain, hélas, ai-je cherché des réflexions personnelles (10) sur des personnages connus ou sur

(8) Le manuscrit des « Souvenirs de l'Italie » comporte 22 cahiers, en tout environ 1900 pages. On peut le consulter au « Cabinet des Manuscrits ».

(9) E. POSWICK, *op. cit.*, p. 138, note 1 : « Ce fut pendant la mission du comte de Mercy à la cour de Bavière que le prince de Saxe-Cobourg, depuis Léopold 1^{er}, roi des Belges, vint passer le mémorable hiver de 1812-1813 à Munich où il fut l'hôte assidu du ministre de France, dont il prisait fort la haute valeur et la distinction de caractère. Aussi lorsque ce prince fut appelé, en 1831, au trône de Belgique, un des premiers actes du nouveau souverain fut d'appeler à Bruxelles, le comte de Mercy-Argenteau, pour lui offrir la charge de grand-maréchal de la cour, que l'ex-grand-chambellan du roi Guillaume I^{er} ne crut pas pouvoir accepter.

(10) Le 5 juin 1829, le comte était à Civitavecchia, dans les Etats du pape, et il relate la visite qu'il fit au baigne de la ville. Ce témoignage, sans être de toute première importance, est néanmoins assez vivant et a le mérite d'éveiller l'intérêt. Malheureusement de telles pages sont rares dans les « Souvenirs de l'Italie ». Voici le passage dont il est question : « Nous retournons à Civitavecchia et nous passons le reste du jour à visiter le port. Les jetées sont assises sur les anciennes constructions romaines. Trajan fit creuser ce port l'an 105 de l'ère chrétienne ; son étendue est peu considérable et manque de profondeur pour les gros bâtiments. Le fort est d'une époque postérieure et sert de baigne aux galériens. Parmi eux se trouvent les brigands qui désolèrent si longtemps les environs de Rome. J'étais curieux de voir le fameux Antonio Gasparoni, leur redoutable chef, qui, pendant tant d'années, résista aux troupes du Pape et désola toute la contrée par ses assassinats ; il est détenu dans ce fort, le commandant me fit ouvrir le cachot, où il est enfermé pour le reste de ses jours. Je m'attendais à trouver une de ces figures à traits fortement prononcés sur lesquelles se peint l'audace du crime. Des gardes furent placés à l'entrée des corridors et d'autres accompagnèrent le geôlier chargé d'ouvrir le cachot, qui n'est éclairé que par le jour d'une galerie étroite. D'énormes verrous, de grosses serrures, fermées à double tour en ferment l'entrée. On l'ouvrit, et je vis un homme de 35 à 40 ans, qui n'a rien dans sa physionomie qui annonce l'audace, encore moins du génie ; il a l'air, au contraire, fort borné. Il est sans fers dans ce cachot assez spacieux. Je m'avançai vers lui, et lui adressai quelques questions en italien, auxquelles il répondit avec assez d'assurance. Il me dit qu'il n'avait que trop bien mérité son sort pour l'infâme métier (ce sont les mots dont il se servit) auquel il s'était livré et qu'il s'en remettait à la volonté du Pape et qu'il était fort résigné à passer le reste de ses jours dans l'obscurité d'un cachot. Je lui parlai de Maria Grazia que j'avais vue à Rome : « Oh ! la bonne femme, me dit-il,

la politique italienne. Ainsi, à la date du 3 août 1829, le comte, qui est à Monza, écrit : « Les Italiens ont perdu tout espoir de nationalité et d'indépendance par la formation d'une vice-royauté dépendante de l'Autriche. Ils n'aimaient point les Français, mais ils sympathisent bien moins encore avec les Allemands. Sous l'influence de la France du moins, ils voyaient dans l'avenir, l'aurore d'un Etat indépendant lorsque la couronne de France serait à jamais séparée de celle d'Italie. Le présent leur fait regretter un passé qui leur paraissait alors un joug dur et insupportable ».

Ou bien, l'année précédente, le 30 mai 1828, quand il est invité à la cour de Naples, le comte note : « Le palais a été embelli par Murat dans un temps où les Bourbons de Naples, réfugiés en Sicile, travaillaient à alimenter le foyer du carbonarisme contre lequel ils auraient un jour à se défendre eux-mêmes. Et ces *carbonari* sont aujourd'hui impitoyablement pendus quand on en trouve, ou jetés dans les prisons, quand on n'a sur leur compte qu'un simple soupçon d'affiliation à une association qui eut, dans d'autres temps, pour protecteur une main royale...

» C'est du moins une épée à deux tranchants dont le gouvernement napolitain peut se servir à volonté pour frapper de véritables conspirateurs, soit pour faire main basse sur tout homme qui lui porte ombrage.

» Il faut en convenir, les Napolitains sont un peu menés à la turque. en attendant les institutions promises par François 1^{er}, aujourd'hui régnant, à son retour de Sicile, jurées par lui à la face de la nation, quand les réclamations furent appuyées par un mouvement populaire et de l'armée en 1820, et déclarées ensuite comme non avenues par ce même roi, pendant qu'il s'était retiré à Laybach, au milieu des souverains assemblés en congrès et que les Autrichiens marchaient sur Naples.

Je suis bien aise d'en apprendre des nouvelles ; elle a été bien bonne pour moi ». — Il faut savoir que Maria Grazia était la femme d'un de ces brigands qui furent arrêtés dans les montagnes, où ils vivaient dans des retraites que l'on fut longtemps à découvrir et qui n'étaient connues que de cette seule personne qui allait porter des vivres à son mari et à Gasparoni, le général en chef de cette bande. Arrêtée avec toutes les familles de ces brigands qui demeuraient à Rocca di Papa et dans les environs, atteinte d'une infirmité de la vue, elle fut bientôt remise en liberté ; et le peintre Schnetz, que je voyais souvent à Rome, trouva plaisant d'en faire sa concierge, dont il vantait l'extrême fidélité. C'est comme cela que je fis la connaissance de Maria Grazia, personnage qui eut sa célébrité dans l'histoire du brigandage de la campagne de Rome ; du moins la sienne ne fut-elle fondée que sur les noms auxquels elle s'associait et sur un sentiment naturel d'humanité qui la portait à sauver son mari de l'échafaud. Quant à la célébrité du fameux Gasparoni, c'est l'atrocité du crime. D'innombrables assassinats furent commis par sa bande et il en commit beaucoup lui-même. Le commandant du fort me raconta que lui ayant demandé un jour combien de personnes il croyait avoir assassinées de sa main, il lui répondit fort simplement : « Je ne saurais vous dire au juste, mais au moins une quarantaine », comme s'il avait parlé de caillottes tuées à la chasse. Quoi qu'il en soit, je ne découvris sur cette figure que de la stupidité et une sorte d'indifférence apathique. Cet homme couvert de sang portait néanmoins, suspendu à son cou, une espèce d'ex-voto, je lui demandai s'il portait depuis longtemps sur lui cet emblème de dévotion. « Oh, me répondit-il, je ne l'ai jamais quitté ». Cette visite me fit faire de tristes réflexions, je songeais au mauvais régime pénitencier des prisons, combien peu on s'occupait des moyens d'améliorer l'état moral des êtres dégradés qui y sont enfermés et qui y végètent dans un état d'abrutissement complet... ».

» *E' sempre bene*, disent les Italiens, mais il en est beaucoup qui s'en trouvent très mal.

» Un petit salon de la résidence royale est resté meublé de tous les portraits des membres de la famille du Roi Joachim. François 1^{er}, qui est bien sûr que ce Roi soldat ne peut plus revenir lui disputer son trône (car il a été fusillé à son débarquement dans les Calabres en 1815) regarde tous ces portraits sans terreur ».

Ces observations sont pertinentes, intelligentes, mais beaucoup trop peu nombreuses ! C'est dommage !

Or, à cette date, l'Italie était un véritable volcan. En 1820 et 1821 avaient éclaté des insurrections à Naples et dans le Piémont. Un nombre considérable de *carbonari* avait trouvé refuge en Belgique. Les journaux belges relataient abondamment les événements d'Italie (11). Il est évident que le comte de Mercy-Argenteau devait être très au courant de ce qui s'y passait. Comment est-il possible qu'un homme, rompu à la politique comme il l'était, ne se soit pas intéressé davantage à la politique italienne ?

En somme, le lecteur qui voudrait découvrir dans les « Souvenirs de l'Italie » un « reportage » sur l'aube du Risorgimento serait déçu. En revanche, le comte eut deux longues conversations avec Léon XII et Pie VIII : il me semble que ces entretiens — le second surtout — ne sont pas dépourvus d'intérêt et méritent que l'on s'y arrête un instant.

DEUX AUDIENCES PONTIFICALES.

A deux reprises, lors de son séjour à Rome, le comte eut l'honneur d'être reçu en audience privée par le souverain pontife, la première fois, le 19 novembre 1827, par Léon XII ; la deuxième, le 1^{er} juin 1829, par Pie VIII qui venait de succéder à Léon XII, mort en février 1829.

Ce détail aurait pu être banal, si, au cours de l'entretien, Léon XII (12) d'abord, Pie VIII ensuite, n'avaient commenté, sévèrement, les rapports entre le Vatican et le roi des Pays-Bas, Guillaume 1^{er}. Ces rapports étaient empreints de malaise à cause de l'inexécution du Concordat (13). Rappelons brièvement les faits.

(11) M. BATTISTINI, *Esuli italiani in Belgio (1815-1861)*, Firenze, 1968, p. 9.

(12) L'audience accordée par Léon XII est beaucoup moins intéressante que celle de Pie VIII. En effet, le comte écrit : « ... Quelques mots qu'il adressa ensuite à M. Germain, me firent apercevoir que le Saint-Père n'était point satisfait de la manière dont le Roi des Pays-Bas entendait l'exécution du Concordat, mais il ne pouvait s'en expliquer en ma présence et nous nous retirâmes ».

Là, nous ne saurons rien de plus !

(13) Sur le Concordat, voir Ch. TERLINDEN, *Guillaume 1^{er} et l'Eglise catholique*, Bruxelles, 1906, t. II, p. 60 et suiv.

Voir aussi G. de FROIDCOURT, *op. cit.*, p. 332 : Le comte Charles d'Argenteau (l'archevêque de Tyr), qui était un familier du cardinal secrétaire d'Etat della Somaglia et du pape Léon XII lui-même, a joué un certain rôle dans la conclusion du Concordat.

LE CONCORDAT.

Les longues négociations (menées par le comte de Celles) en vue d'un Concordat entre le Vatican et Guillaume I^{er} avaient enfin abouti en 1827. Les catholiques de Hollande étaient donc soumis à l'autorité du pape : c'est un succès indéniable pour Rome. Des diocèses sont établis à Amsterdam, Bois-le-Duc et Utrecht pour le Nord ; à Bruges, Liège, Tournai, Namur et Gand pour le Sud. En compensation, Guillaume I^{er} a le droit d'intervenir dans les élections épiscopales (14). On aurait pu croire que le Concordat abolissait nécessairement le *Collège philosophique* établi à Louvain en 1825. Il n'en fut rien : « Soit que la joie manifestée par les catholiques lui ait porté ombrage, soit qu'il ait craint le mécontentement des libéraux et des calvinistes, soit enfin qu'il n'ait pu se résigner à une concession cruelle à son amour-propre, Guillaume adressait, le 5 octobre, aux gouverneurs des provinces une circulaire (15) déclarant que le Concordat ne serait appliqué qu'avec les réserves que les lois exigent..., que rien n'était donc changé à l'ordre des choses existant, qu'au surplus, en attendant la nomination d'évêques sages et éclairés, la législation actuelle restait en vigueur tant en matière d'enseignement qu'à l'égard du *Collège philosophique* (16) ». Le mécontentement du clergé et de la bourgeoisie catholique ne fit que croître. En 1828, les catholiques (ils réclamaient la liberté de l'enseignement) finirent par former une coalition avec les Libéraux qui réclamaient la liberté de la presse (17). Cette alliance de 1828 prépare la révolution de 1830.

C'est Monseigneur Capaccini, formé à l'école du cardinal et homme d'Etat Consalvi, qui est envoyé aux Pays-Bas en qualité de nonce pour faire exécuter le Concordat.

QUI EST MONSEIGNEUR CAPACCINI ?

Le nonce arriva à Bruxelles le 13 octobre 1828. Dans le très bel ouvrage qu'il a consacré aux exilés italiens en Belgique, feu le professeur Marie Battistini a exposé les polémiques qui s'élevèrent autour de la personne du prélat. Voici le nonce Capaccini vu par le baron Reinhold, alors ambassadeur des Pays-Bas à la cour de Rome : « Savez-vous ce que c'est ce M. C. ? C'est un des agents romains les plus déliés et les plus habiles, qui n'a pas l'ombre de fanatisme et ne pense pas autre chose qu'à bien faire son métier ; aussi peu homme du monde que dévot et qui, pour prix d'un biais auquel vous souscrieriez, vous dirait des choses que vous seriez surpris d'entendre dans sa bouche : au demeurant, d'un commerce facile et se laissant aller dans

(14) H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, Bruxelles, 1926, t. VI, p. 314.

(15) On trouvera le texte intégral de la Circulaire dans Ch. TERLINDEN, *op. cit.*, pp. 151-154.

(16) H. PIRENNE, *op. cit.*, pp. 314-315.

(17) H. PIRENNE, *op. cit.*, pp. 329-330.

la conversation, babillard qu'il est, comme la plupart de ses compatriotes, mais dont le babil sera un peu entravé quand il s'agit de parler une autre langue que la sienne (18). »

Le nonce fixa sa résidence rue Royale, dans un appartement contigu à celui d'un compatriote, un certain Mazzoneschi qui jouissait d'une désastreuse réputation, bien méritée d'ailleurs. Mauvais début ! Bien entendu, il s'agissait là du plus grand des hasards, mais les adversaires du nonce ne manquèrent pas d'en tirer parti. Le nonce, qui avait fini par comprendre qu'il avait affaire à un sinistre personnage, changea de domicile, tandis que Mazzoneschi quittait Bruxelles. Il s'en alla habiter Londres d'où, le 29 décembre 1828, il envoya une lettre ignoble au prélat : si le nonce ne lui envoyait pas un billet à ordre de 3 000 francs, il publierait un écrit scandaleux à son sujet. Monseigneur Capaccini s'en remit à la protection de la police des Pays-Bas : les documents tombèrent donc entre les mains du gouvernement.

Au moment où se déroulaient toutes ces turpitudes, le journaliste De Potter était en prison. On lui offrait (l'offre venait du gouvernement) la liberté, s'il consentait à publier les diffamations contre le nonce. Les autorités hollandaises espéraient que sous la signature de De Potter, les accusations apparaîtraient des plus vraisemblables et discréditeraient irrémédiablement l'envoyé du Vatican.

De Potter ne se prêta pas à cette perfidie : il refusa net (19).

QUELS SONT LES ELEMENTS DOMINANTS DE L'ENTRETIEN DU COMTE AVEC PIE VIII ?

Lisons à présent ces pages extraites des « *Souvenirs de l'Italie* » dans lesquelles le comte relate son entretien avec Pie VIII. Nous constatons que :

- Pie VIII déplore la lenteur avec laquelle le *Concordat* est appliqué, voire la mauvaise volonté de Guillaume I^{er}.
- Pie VIII fait l'éloge de Monseigneur Capaccini.
- Pie VIII fait allusion à la circulaire du ministère de l'Intérieur.
- Pie VIII recommande la modération aux Ecclésiastiques. On en déduit que le pape, tout comme le comte de Mercy-Argenteau d'ailleurs, voit d'un mauvais œil la coalition de 1828.
- Pie VIII parle du *Collège philosophique* en termes modérés.
- Pie VIII ne cherche pas à dissimuler que l'inexécution du *Concordat* fournit des armes contre lui aux « Zelanti ».

(18) M. BATTISTINI, *op. cit.*, p. 145.

(19) Sur toute cette affaire, voir M. BATTISTINI, *op. cit.*, pp. 146-156.

19 NOVEMBRE 1827.

Mon audience chez le Saint-Père.

» Je suis reçu en audience particulière par le Pape le 19 novembre. Le Comte de Celles, ambassadeur des Pays-Bas étant absent c'est M. Germain, conseiller d'ambassade, qui est chargé de me présenter au Saint-Père. Nous nous rendons dans les petits appartements particuliers de Léon XII ; après avoir traversé les grandes salles occupées par les Suisses, des officiers de carabiniers, des chapelains, le Prince Barberini, prélat *Cameriere secreto*, faisant fonction de grand chambellan, nous reçoit dans le premier salon et peu d'instant après nous introduit dans la chambre à coucher du Saint-Père, très petite, très simple, dont le mobilier se compose d'une table, d'un fauteuil et d'un Christ. Un grand rideau de soie violette cache son lit. C'est sans doute la plus petite pièce des quatre mille quatre cents salles, chambres ou galeries dont se compose le Vatican. Le Saint-Père qui était assis à sa table au moment où nous sommes introduits, se lève et s'approche le plus près possible de la porte de manière à empêcher que nous puissions faire les trois genuflexions d'usage, puis se rassied à sa table devant laquelle nous nous tenons debout.

» Léon XII est d'une stature élevée, sa pâleur extrême, sa maigreur décèlent de longues souffrances; ses manières aisées, son langage affable, affectueux annoncent l'homme de société. Le Pape a beaucoup de noblesse dans le maintien et une expression de physionomie agréable, pleine de douceur et de dignité. La conversation ne tarda pas à s'établir sur un sujet qui devait d'abord se présenter naturellement à sa pensée, sur mon Frère qu'il affectionne beaucoup, qu'il a élevé aux hautes fonctions ecclésiastiques en peu d'années, dont sa Sainteté a fait son remplaçant à Munich en qualité de nonce apostolique et qui y porte le nom d'Archevêque de Tyr que le pape lui-même y a porté lorsqu'il était nonce en Bavière. Ses paroles relativement à mon Frère furent pleines de bonté, de bienveillance, d'intérêt, de satisfaction sur la manière dont il s'acquittait de sa mission. Nous parlâmes de la Bavière et du séjour à Rome.

» Sa conversation fut spirituelle, facile, pleine de grâce et d'amabilité, et il la soutint assez longtemps en homme qui a longtemps vécu dans la meilleure société de Paris, de Vienne, de Munich, et auquel rien n'est étranger. Quelques mots qu'il adressa ensuite à M. Germain, me firent apercevoir que le Saint-Père n'était point satisfait de la manière dont le Roi des Pays-Bas entendait l'exécution du Concordat, mais il ne pouvait s'en expliquer en ma présence et nous nous retirâmes. »

LE 1^{er} JUIN 1829.

Mon audience de congé du Pape.

« Ma position, le rang que j'occupais à la cour du Roi des Pays-Bas ne me permettaient pas de quitter Rome, sans demander à prendre

congé du Pape. J'écrivis en conséquence au cardinal Albani, secrétaire d'Etat, et le Saint-Père voulut bien mettre beaucoup d'empressement à me faire dire qu'il me recevrait avec plaisir.

» Le 1^{er} juin, jour fixé pour cette audience, je me rendis au Vatican, seul. Le prince Altieri, prélat faisant les fonctions de grand-chambellan, vint me recevoir dans le premier salon, et m'introduisit peu d'instants après dans les appartements particuliers de Pie VIII, les mêmes où j'avais eu l'honneur de faire ma cour, l'année précédente, à Léon XII. Le Pape était assis devant sa table chargée de papiers et de livres : son premier mouvement fut de se lever, de me tendre la main que je baisai respectueusement et de m'inviter à m'asseoir à côté de lui, en ajoutant les choses les plus flatteuses sur le plaisir qu'il avait à me voir et à s'entretenir avec moi. Dans le cérémonial de la cour de Rome, la permission de s'asseoir en présence du Pape dans une audience particulière n'est autorisée qu'aux Cardinaux et aux ambassadeurs étrangers. Cet honneur me fit prévoir que la conversation serait longue, que probablement elle roulerait sur les difficultés que rencontrait, aux Pays-Bas, l'exécution du Concordat, et je ne me trompais pas. Après quelques mots obligeants sur mon frère, l'Archevêque de Tyr, nonce en Bavière, il me dit : « Parlons de votre Roi ; comment l'avez-vous laissé ? » — « J'ai laissé le Roi, répondis-je au Saint-Père, fort surchargé d'embarras amenés par les nombreuses demandes en redressement de griefs, qui lui sont adressées dans les provinces méridionales : votre Sainteté a dû recevoir des rapports sur toutes ces choses, sur l'esprit de ces provinces et doit pouvoir apprécier la position du Roi, au milieu d'un conflit d'opinions divergentes, d'intérêts opposés, qui résultent de la réunion de deux pays où il y a diversité de langage, de mœurs et de religion, beaucoup de préjugés à vaincre et beaucoup de passions à calmer, et votre Sainteté ne peut pas ignorer, ajoutai-je, que malheureusement notre clergé, en général, ne montre pas toujours cet esprit conciliant qui devrait être son essence, et qui anime en toute occasion le chef de l'Eglise. Les circonstances où nous nous trouvons ont même produit ce singulier résultat de voir les catholiques les plus zélés, je dirai peut-être les plus exagérés dans leurs opinions, s'unir d'intention, faire, en quelque sorte, cause commune avec les hommes qui se montrent les plus hostiles au gouvernement, qui professent les opinions les plus opposées en matière de religion, pour attaquer, avec les mêmes armes, le gouvernement du Roi, et chercher à soulever l'opinion contre lui ». — J'observais au Saint-Père que cette disposition d'esprit des catholiques était peu propre à faire naître la confiance dans leurs intentions, à prévenir le gouvernement en leur faveur, à aplanir les difficultés que rencontrait encore l'exécution d'un concordat, si heureusement conclu avec le Saint-Siège : la modération qui est dans le cœur de votre Sainteté, disais-je encore, comme elle ressort de tous les actes de son nouveau pontificat, ne peut s'arranger des exigences outrées, des oppositions violentes, des méfiances injurieuses de la part du clergé de la Belgique et dont certains catholiques ne

cessent d'environner le trône qui doit les protéger, et qui travaille à assurer l'existence légale de la religion qu'ils professent, et qui n'est pas celle de la maison régnante.

» Ce n'était pas sans dessein que j'avais abordé, de prime abord, ce sujet scabreux ; je n'ignorais pas les reproches fondés, que le Pape avait à adresser au gouvernement du Roi, relativement à l'exécution du *Concordat*, et en général au système adopté en 1825, relativement à l'érection du *Collège philosophique* et à l'instruction publique ; et devant m'attendre à ce que dans la tournure que prendrait une conversation particulière et confidentielle, j'aurais probablement à convenir franchement de ce que je regardais moi-même comme une déplorable erreur de la part du gouvernement, erreur que j'avais combattue si souvent en présence du Roi même, je ne voulais pas dissimuler non plus ce que je regardais comme très condamnable dans l'esprit du Clergé, et ma position particulière près du Roi, me faisait un devoir de commencer par la faire ressortir, moins peut-être dans le but de diminuer les reproches du Saint-Père sur les principes suivis depuis plusieurs années par le gouvernement des Pays-Bas, que pour amener de la part du Pape quelques explications sur son opinion personnelle relative à la conduite des ecclésiastiques, dont je pourrais faire usage à l'occasion.

» En effet les paroles de Pie VIII furent trop empreintes de sagesse, de modération, et de maximes véritablement chrétiennes, pour que je ne les transcrive pas ici : « Je puis, me répondit le Pape, prêcher la modération, la soumission aux souverains, je puis dire aux catholiques qu'ils ne doivent pas se montrer exigeants, qu'ils doivent se contenter de ce qui a été fait, et de ce que le gouvernement sous lequel ils vivent, se montre disposé à faire encore ; je puis recommander aux Evêques d'y veiller et d'en donner eux-mêmes l'exemple ; j'ai fait tout cela. Mais je ne peux pas commander aux passions humaines, je ne puis que prier Dieu pour qu'elles s'apaisent. L'existence des Belges sous Marie-Thérèse (parlons franchement, M. le Comte) a été heureuse, ils jouissaient de grands privilèges, dont ils se montrèrent jaloux ; Joseph II est venu, le premier, y porter atteinte ; il a appris aux Belges la résistance. Avouez que les événements qui se sont succédé depuis l'avènement du Roi Guillaume au trône des Pays-Bas, et particulièrement dans ces dernières années, ont été peu propres à ramener l'harmonie. L'arène est ouverte sur le terrain de la *Loi fondamentale*, on s'y dispute des droits, on se plaint, on réclame, d'autre part on ne cède rien, la méfiance s'est établie de tous côtés ; à qui la faute ? Depuis trois ans, il ne s'est pas fait un acte, il n'a pas été pris une résolution dans les affaires du *Concordat* que je n'aie été consulté ; Léon XII prenait mes avis, je suis au courant de tout, rien ne m'est étranger, je continue l'œuvre de Léon XII, et je la continue de bonne foi, Dieu m'en est témoin ; mais que de traverses ! A peine les actes signés, voilà une circulaire de votre ministre de l'Intérieur qui vient tout gâter ; des mois, des années se passent et l'on n'exécute pas ce que l'on a solennelle-

ment promis. Néanmoins on me demande des Evêques, je pourrais répondre, remplissez vos engagements et je les nommerai ; je ne fais pas cela, votre Roi me propose des sujets pour trois Evêchés, ces sujets sont bien choisis, je m'empresse de les lui donner pour Evêques, et rien n'avance, nous en restons là, j'attends encore l'exécution des engagements contractés ».

Alors le Pape me parle du prélat Capaccini qu'il a envoyé comme Intérimaire, me fait l'éloge des talents de ce prélat, de sa droiture, de son esprit éclairé, formé, me dit-il, par Consalvi, dont le Saint-Père aussi se félicite d'avoir été l'ami. « Eh bien, poursuit-il, quel homme plus propre à terminer les affaires que lui, car il est autant homme d'Etat, qu'homme de l'Eglise ? Et pourtant il n'obtient rien ! Je ne vous dissimulerai cependant pas, M. le Comte, reprend le pape d'un ton plus animé, que j'aurais cru, ainsi que Léon XII, pouvoir me fier à la parole d'un Roi ! Parole sacrée, qui doit être tenue... Je suis sur la chaire de St.-Pierre le simple dépositaire d'un dépôt, et ce dépôt, c'est la foi et la doctrine de l'Eglise, je dois les transmettre intactes, je ne puis y laisser toucher : et puis n'ai-je pas aussi mon honneur comme homme, à garder ? et ne suis-je pas en droit d'exiger que l'on tienne ses promesses envers moi ? »

Tout ceci fut dit sur un ton de vivacité dont sans doute ma figure montra un peu d'étonnement, car bientôt, le Saint-Père, changeant l'inflexion de sa voix, se mit à me parler du travail dont il était accablé et de la vivacité de son caractère. « Tenez, me dit-il en me souriant, je ne veux pas paraître devant vous meilleur que je ne suis, je suis né avec une extrême irritabilité de caractère, je me connais bien, et je tâche toujours de prendre des garanties contre les effets de cette disposition, dont je gémissais devant Dieu et par exemple, (en me montrant ses papiers) vous voyez là toutes ces lettres dont il en est plus d'une qui m'impatiente beaucoup, et bien, quand je sens l'impatience qui me prend, je me garde bien d'y répondre, je remets cela au lendemain, et jamais il ne m'arrive d'écrire dans cette disposition d'esprit ; mais malheureusement, continue le Pape, il n'en est pas de même dans la conversation, et quand j'ai eu le malheur de parler avec trop de vivacité, je ne peux pas vous dire quel désespoir j'en éprouve. »

Le geste qui accompagnait ces dernières paroles ne pouvait pas me laisser de doute sur l'intention qu'avait le Saint-Père de faire allusion à ce qui venait de se passer, mais j'eus l'air de ne pas m'en apercevoir, et prenant alors dans les termes les plus simples, la défense du caractère du Roi, je rejetai sur les difficultés de sa position, sur quelques personnes de son entourage, les justes reproches que le Pape pouvait avoir à adresser à un système, que je devais qualifier moi-même de déplorable, suivi depuis l'année 1825, et dont je croyais pouvoir l'assurer que le Roi lui-même était prêt à revenir, et je lui citais pour garant diverses conversations que j'avais eues avec ce prince à ce sujet, et le cas particulier qu'il fait de Mgr Capaccini, qui me semblait avoir pris de l'influence.

« Eh bien, reprit Pie VIII, dites au Roi que je veux faire, comme chef de l'Eglise, tout ce qui me sera possible pour m'entendre avec lui, mais je lui demande en grâce de ne rien exiger de contraire à mes devoirs, car, sur cela, il me trouverait inflexible. Et vous me parlez, M. le Comte, des difficultés qui l'entourent, et croyez-vous que je n'aie pas les miennes ? Vous me dites que parmi vos prêtres, parmi vos catholiques, il y a des exagérés ! Croyez-vous que je n'aie pas les miens ici ? Vous vivez à Rome depuis quelque temps, vous ne pouvez pas ignorer que parmi ceux mêmes qui ont une voix délibérante dans les conseils, il y en a plus d'un dont la sagesse et les lumières ne dictent pas toujours les résolutions.

Le Pape faisait, en ceci, allusion à quelques cardinaux que l'exagération des principes a fait désigner sous le nom de *zelanti*. « Et n'est-ce pas, continua le Saint-Père, leur faire beau jeu, leur donner des armes contre moi, que de les mettre dans le cas, par l'inexécution de mes conventions avec les Pays-Bas, de me reprocher tout ce que mon prédécesseur et moi avons cru devoir faire pour aplanir les difficultés ? Puis rentrant dans le détail de ces difficultés, il vint à me parler du *Collège philosophique* : « Il y a de bonnes choses, me dit-il, dans cette institution, mais aussi il y en a beaucoup d'autres qui blessent nos principes, et sur celles-ci, ce serait en vain que l'on tenterait de m'y faire consentir ». Cette conversation, dont je ne conserve que les traits saillants, qui avait duré plus d'une heure, et qui avait pris une tournure diplomatique souvent embarrassante dans un tête-à-tête, plein de confiance et d'abandon, se termina par ces dernières paroles du Pape empreintes de modération et de sagesse : « Enfin, je me confie à vous, M. le Comte, dites bien au Roi, quand vous le reverrez, qu'il me trouvera toujours plein de modération, de bonne foi, sans arrière-pensée, sans prétention dans mes rapports avec lui, que tous mes soins tendront toujours à faire partager ces principes par le clergé des Pays-Bas ; faites entendre aussi aux ecclésiastiques, aux personnes qui se montrent trop exigeantes, trop ardentes dans leurs opinions contraires au gouvernement, que bien qu'ils soient gouvernés par un prince qui professe un autre culte, (et Dieu l'a voulu ainsi) ils ne doivent pas moins lui être soumis et dévoués en toutes circonstances, que les catholiques ne doivent rivaliser avec les hommes qui professent un autre culte, qu'en se montrant meilleurs sujets. Sans doute, continua-t-il, nous devons déplorer, comme un malheur, que la famille régnante aux Pays-Bas ne professe pas la religion catholique, mais, nous autres, nous devons prier en silence, et ne pas regarder comme ennemis ceux qui professent un autre culte ; ce sont aussi nos frères et la religion catholique est toute charité. Je désire que des personnes influentes, comme vous, M. le Comte, fassent bien comprendre que ce sont là nos sentiments, que nous n'aimons pas l'exagération, qu'elle ne peut que faire du mal. Je me flatte, qu'en général, les ecclésiastiques sont sages et modérés chez vous, mais s'il en est d'autres qui appuient les exigences des esprits ombrageux et exagérés, ils font mal, je ne les approuve

point, et si vous en rencontrez, dites-leur bien que vous tenez cela de ma bouche, et que mon désir est qu'ils sachent se contenter. Enfin, M. le Comte, tâchons d'amener tout cela à bonne fin, moi je prierai ».

Je pris congé du Saint-Père, qui me prit encore affectueusement la main, en me disant : « Je vous donne ma bénédiction, non seulement à vous, mais à toute votre famille, et chargez-vous d'exprimer à votre Roi tous mes sentiments et mes vœux pour lui ».

J'ai cru devoir conserver de ma longue conversation avec le Pape, que je retrouve tout entière dans mes notes, les traits les plus saillants. Les événements qui ont renversé le gouvernement des Pays-Bas en 1830, la grande part qu'y a prise le clergé, les fautes du gouvernement qui, depuis 1825, semblait avoir pris à tâche de s'aliéner l'esprit des ecclésiastiques et d'inquiéter les catholiques, en apportant des entraves de toutes espèces à l'instruction publique, à l'éducation cléricale des séminaires et plus tard, à l'exécution du *Concordat*, donnent à ces extraits un intérêt nouveau. Il en ressort une haute sagesse, une grande bonne foi, des principes opposés à la tendance révolutionnaire de nos prêtres aux Pays-Bas, de la part du chef de l'Eglise. D'un autre côté, le Pape se montre fort éclairé sur les causes du mal qui agite les esprits, en faisant allusion aux entreprises hasardeuses et irréflechies du temps de l'empereur Joseph II qui conduisirent les Belges d'alors, à la résistance, et à la défense de leurs institutions, auxquelles l'Empereur portait une imprudente atteinte. On dira que le Roi des Pays-Bas, en 1830, avait abandonné, en grande partie, son système de 1825, que la suppression du *Collège philosophique*, que l'abandon fait aux Evêques de la direction de leurs séminaires, que l'instruction publique prête à recevoir, sous l'égide des lois, des bases mieux en harmonie avec l'esprit de liberté proclamée par la *Loi fondamentale*, devaient avoir, du moins, opéré un grand rapprochement dans les idées du clergé et des catholiques en général ; mais la méfiance y avait jeté de profondes ruines de toute part, le remède n'était point arrivé à temps, et en présence de la révolution qui venait de précipiter du trône Charles X et sa famille, il était impossible que, si près de la France, la politique ne s'empare pas alors de l'état d'agitation des esprits en Belgique, pour y renverser un pouvoir né de circonstances et d'événements opposés, il était trop tard.

Lucienne LINTERMANS.